



Le sénat enfumé par l'industrie du tabac et les employés subissent

Rubrique : actualités - Date : mercredi 29 novembre 2006

Ce soir, l'industriel British American Tobacco organise un dîner auquel sont conviés l'ensemble de nos parlementaires. A notre stupeur, une haute assemblée fait encore place belle à la promotion du tabac que la loi du 10 janvier 1991 condamne. Avec des moyens financiers colossaux, le lobby pro-tabac poursuit son entreprise de valorisation du tabagisme pour assurer son avenir au détriment de la santé de millions de Français. DNF soutient l'action du CNCT qui organise une manifestation ce soir car elle ne connaît que trop bien le problème du tabac au Sénat pour l'avoir fait condamner en juillet 2006 par le tribunal administratif pour non-respect de la loi Evin.

Ce mercredi 29 novembre, le Président du Sénat et le grand industriel de la cigarette British American Tobacco, fabricant notamment de la Lucky Strike, invitent les députés et sénateurs de notre pays, au sein même de notre représentation populaire, au Sénat, à un dîner officiel. DNF soutient l'initiative et la manifestation organisée par le CNCT car le tabac est encore trop présent, de manière illégale, dans beaucoup d'établissement publics. L'influence de l'industrie du tabac sur les plus hauts représentants de la République reste importante au point qu'un questeur du Sénat a pu, en toute impunité, imposer pendant 15 ans la fumée de ses cigares et celle de ses amis à un employé du Sénat en mettant sa santé en danger.

L'association DNF a accompagné pendant près de 6 ans le calvaire d'un fonctionnaire du Sénat qui demandait simplement le respect de la loi Evin. Pour cet affront, l'employé subira un long harcèlement allant jusqu'à la demande d'une expertise psychiatrique. Aujourd'hui, ce fonctionnaire est en congé maladie de longue durée et ne retrouvera certainement jamais son emploi. Demander le simple respect d'une loi dont ce Sénateur a signé le décret d'application semble, encore aujourd'hui, relever d'un véritable défi. Mutations sans raisons, placardisation, courriers insultants, rien n'a arrêté ce fonctionnaire qui a payé très cher la condamnation symbolique, et contestée en appel, de l'Etat pour non respect de la loi Evin. Mais tout cela s'explique quand on voit la place royale à laquelle peut encore prétendre l'industrie du tabac au sein de l'assemblée Nationale et du Sénat. Pendant combien de temps encore laissera-t-on ces compagnies sans scrupule dicter leur loi ou manipuler nos élus, comme ils le font avec des syndicats professionnels, à renfort de parrainage, d'invitations, de subventions ?

Le tabac est à l'origine de 66.000 morts par an par tabagisme actif, et de plusieurs milliers par tabagisme passif. Elle cause autant de morts à elle seule que les homicides, les suicides, les drogues illicites, les accidents de la route, le sida et l'alcool réunis. Elle a nié la nocivité de la fumée de tabac pour les fumeurs et les non-fumeurs. Elle a nié la dépendance au tabac, n'hésitant pas à la comparer à celle du chocolat ou du café. Elle manipule son produit pour maintenir le fumeur « accro », fabrique des cigarettes bonbon pour attirer les adolescents dans une dépendance tragique. Le bilan judiciaire est lourd : l'industrie du tabac a été condamnée par les tribunaux pour fraude scientifique, conspiration à caractère mafieux, infraction à l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac. En infiltrant nos institutions, elle s'oppose actuellement à la protection des salariés sur leurs lieux de travail et des usagers dans les lieux publics. Voilà trop de raisons qui rendent toute complaisance de l'Etat vis-à-vis de l'industrie du tabac parfaitement inacceptable et condamnable moralement et judiciairement